



Compte-rendu du groupe de travail du CSA-FA du 5 novembre 2025

COMPTE-RENDU

Paris, le 5 novembre 2025

L'UNSA-AAF était représentée par Fabienne Durand, Sophie Janot, Jacques Delcey et Pascal Potart.

Un groupe de travail de préparation du prochain CSA Forêt Agriculture s'est tenu le 5 novembre. L'ordre du jour était essentiellement axé sur les points à aborder lors du prochain CSA FA du 18 décembre.

A titre préliminaire, l'UNSA a exprimé son vif mécontentement face aux reports successifs du groupe de travail dédié à la formation spécialisée, puis à celui consacré à la préparation du comité social d'administration Forêt-Agriculture. Ce retard cumulé freine considérablement l'avancement du projet de parcours qualifiant des agents des Services Économie Agricole (SEA) et retarde par ricochet le démarrage du parcours qualifiant au bénéfice des agents forestiers, les privant d'une montée en compétence indispensable.

L'UNSA souhaite porter à l'ordre du jour du prochain CSA plusieurs sujets. La DGPE s'engage à nous faire parvenir l'ordre du jour 15 jours avant...mais si certains points ne seront pas à cet ODJ, nous pourrions les relever en questions diverses avec la garantie de la DGPE de faire suivre dans les autres CSA...

1 – Décision récente de la Cour administrative d'appel de Paris, en date du 3 septembre 2025 :

Elle enjoint le MAASA à réviser ses procédures d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques. Cette injonction, fondée sur le non-respect du droit européen, impose un réexamen des AMM sous 24 mois, avec un calendrier à établir par l'ANSES sous 6 mois. Ce point est crucial car il concerne directement l'organisation des services du MAASA chargés de ces procédures ainsi que la sécurité des agents exposés aux produits phytos, qui doivent bénéficier de meilleures garanties dans leur environnement de travail. Quelle instance sera pilote sur ce dossier ?

2 – Ambiance dans les Services Economie Agricole (SEA) des DDT(M) – point de suivi :

Comme nous le savons tous, les SEA connaissent un climat tendu depuis 2023 suite à un plan d'action ciblé sur leurs difficultés spécifiques. Ces services, en charge notamment de l'instruction des aides surface des 1er et 2nd piliers de la PAC, subissent une surcharge de dossiers, des moyens humains souvent insuffisants et une pression croissante des usagers. Certains agents ressentent un isolement professionnel et un manque de reconnaissance qui impactent la qualité de vie au travail et la motivation.

Les contractuels en SEA sont en grande difficulté sur le renouvellement de leurs contrats et des problèmes de perception du salaire nous ont été remontés.



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES - Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP - ☎ 01.49.55.43.05

- unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr - <https://www.unsa-agriculture.fr/>

On signale également l'abandon des abonnements de la presse agricole.

L'UNSA revendique des moyens renforcés, une meilleure prise en compte des besoins locaux et un accompagnement adapté à ces réalités.

3 – Outil national de coordination des contrôles – Bilan 2025 :

Concernant la prise en compte des données sensibles, nous sommes toujours en attente d'instructions claires. Le nouvel outil ConCoordEA inclura la MSA avec une 1ère échéance début 2026 pour réaliser le bilan MISA 2025. Le périmètre sera élargi courant 2026 pour intégrer tous les corps de contrôle (contrôle unique et hors champ du contrôle unique)

4 – Décret n° 2025-739 du 30 juillet 2025 relatif au commissionnement et à l'armement des agents chargés de missions de police judiciaire en matière forestière et à assermentation des agents de l'ONF :

Ce décret unique en France permet désormais aux agents ONF, y compris salariés de droit privé, d'exercer des missions de police armée en forêt publique. Il donne aussi à la directrice générale de l'ONF la compétence exclusive pour leur commissionnement, sans passage en CSA ministériel, ainsi que pour les agents du domaine de Chambord. Cette extension concerne aussi certains personnels administratifs, ce qui soulève des interrogations sur la compatibilité avec leur statut.

L'UNSA a rappelé l'importance du respect des normes légales en vigueur par rapport au commissionnement.

5 – Concours TSMA-Forêt

Créé en 2024, ce concours manque de communication efficace face au faible nombre de candidats. La formation des admis, organisée conjointement par l'INFOMA et l'ONF, ne correspond pas toujours aux besoins spécifiques du poste de spécialiste DFCI/police, avec des doublons inutiles. En 2024, sur 52 postes proposés, seuls 12 techniciens ont été admis, avec une répartition limitée en DDT et ONF. Le date limite d'inscription au prochain concours est le 12 novembre 2025. L'organisation demande que la communication soit améliorée, que la formation soit adaptée et qu'un élargissement des candidatures post-bac soit intégrée.

6 – Formation continue MAASA + ONF

Chaque année, la formation continue est proposée à tous les agents par l'administration centrale via des formations présentielles et en ligne (MOOC). Les plateformes FORMCO et MENTOR facilitent l'accès à la formation, avec une hausse notable des inscriptions et efforts constants pour l'accessibilité. Néanmoins, l'évaluation de ces formations reste à clarifier, en particulier leur réelle ouverture aux agents ONF et leur adéquation aux besoins métiers.

L'UNSA sollicite un bilan précis des formations, leur évaluation rigoureuse et le développement d'offres adaptées à tous les agents.

Face à ces crises multiples, un environnement social sous tension et des réformes statutaires majeures, il est impératif que le ministère mette en œuvre des mesures fortes et visibles pour garantir des conditions de travail dignes, une reconnaissance effective et un soutien concret à nos collègues sur le terrain.

L'UNSA attend des engagements ministériels clairs et une implication politique renforcée au prochain CSA Forêt Agriculture.